

---

**AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur le projet de règlement numéro 354-2024 intitulé « Règlement 354-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14 et permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22 »**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, lors d’une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté par résolution le projet de règlement numéro 354-2024 intitulé « Règlement 354-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14 et permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22 »

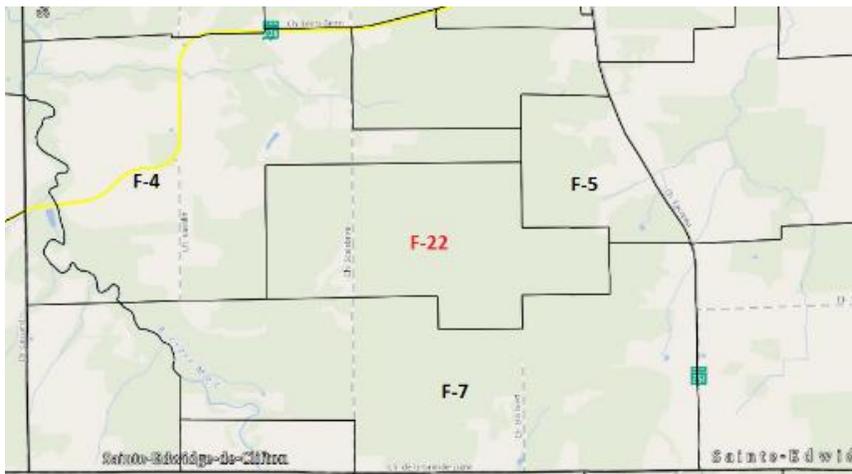
Une assemblée publique de consultation aura lieu concernant le projet de règlement numéro 354-2024, le 2 juillet à 19h, à l’hôtel de ville de la municipalité situé au 1439, chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Au cours de l’assemblée publique de consultation le projet de règlement sera expliqué et toutes personnes intéressées pourront se faire entendre.

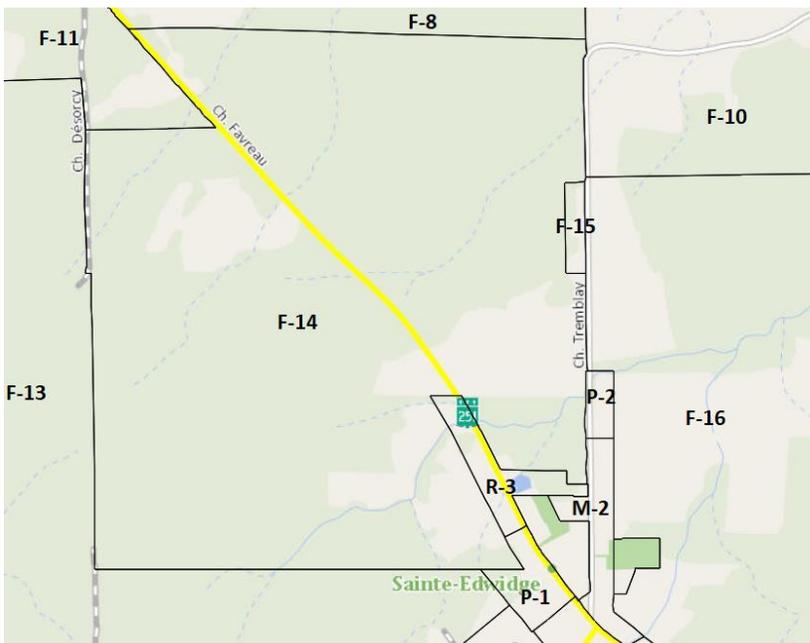
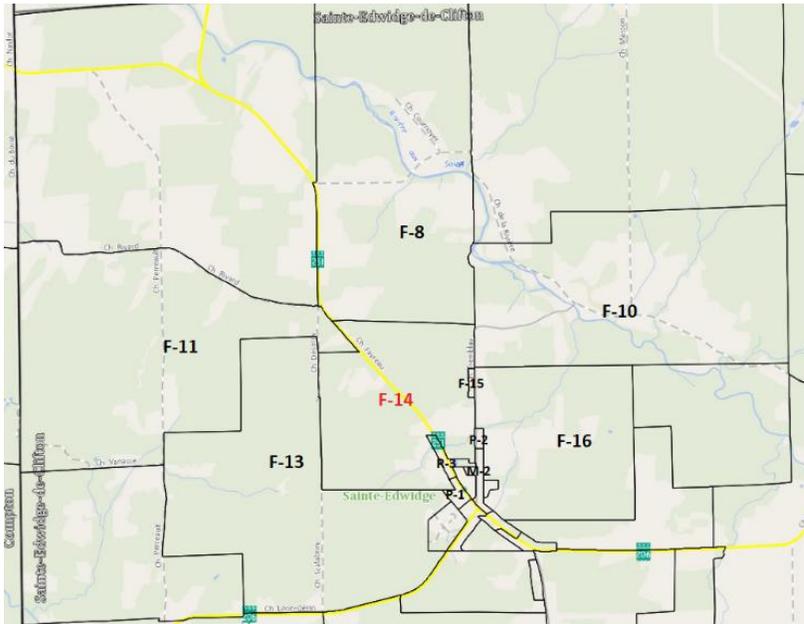
Le projet de règlement a pour principal effet :

- de permettre la construction résidentielle en bordure de rue existante hors de la zone agricole dans la zone F-14;
- de permettre une certaine mixité d’usages dans la zone F-22;
- d’intégrer la carte des milieux humides à jours en concordance avec le Schéma d’aménagement de la MRC.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d’approbation référendaire. L’article 3 concerne la zone F-22 et ses zones contiguës.



Les articles 3 et 4 concerne la zone F-14 et ses zones contiguës.







## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Brigitte Desruisseaux, directrice générale de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 17 juin 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2024.

Brigitte Desruisseaux

Directrice Générale